© Ville de Blainville Ce document n'a pas de valeur officielle. En cas de divergence entre ce document et le document original, celui-ci prévaudra.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **12 décembre 2023** à **19:00** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Marie-France Potvin, directrice du Service des finances et trésorière, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

PRÉSENTATION DU BUDGET ET DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2023-12-621

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – BUDGET 2024 2023-12-622

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'adopter le budget pour l'exercice financier 2024, au montant de *135 708 000 \$*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION

2023-12-623 PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS

2024-2025-2026

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'adopter le **Programme des immobilisations** pour les années **2024-2025-2026**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2023-12-624
l est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la séance soit evée à 19 h 37.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
(S) Liza Poulin
MAIRESSE
(S) Patrick St-Amour

GREFFIER

RÉSOLUTION... CLÔTURE DE LA SÉANCE

© Ville de Blainville Ce document n'a pas de valeur officielle. En cas de divergence entre ce document et le document original, celui-ci prévaudra.

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **12 décembre 2023** à **19:45** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 45, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2023-12-625

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Autorisation Participations d'élus à différentes activités
- 19.2 Modification à la structure du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire
- 19.3 Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat Octroi de subvention et prêt Sports aux puces Blainville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – PROCÈS-VERBAL 2023-12-626 SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du *14 novembre 2023*.

AVIS DE MOTION... 2023-12-627

RÈGLEMENT 1242-10

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le Règlement 1242-10 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels dont l'objet est de majorer les compensations prévues au règlement.

Monsieur Philippe Magnenat dépose conformément à la Loi sur les cités et villes, le Projet de Règlement 1242-10 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels.

AVIS DE MOTION...

RÈGLEMENT 1684

2023-12-628

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le Règlement 1684 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2024.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la Loi sur les cités et villes, le Projet de Règlement 1684 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2024.

AVIS DE MOTION...

RÈGLEMENT 1685

2023-12-629

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le Règlement 1685 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et expertises techniques, et décrétant un emprunt de 300 000 \$ à cette fin.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la Loi sur les cités et villes, le Projet de Règlement 1685 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et expertises techniques, et décrétant un emprunt de 300 000 \$ à cette fin.

RÉSOLUTION...

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL

2023-12-630

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DU 21 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2023-12-631

DÉROGATION MINEURE DEMANDE 2023-00131

HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE (DISTANCE ENTRE

UNE GALERIE ET UNE LIGNE DE TERRAIN)

81, RUE PAUL-ALBERT

(LOT 6 366 508)

ATTENDU les dispositions du Règlement 1422 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation 23-11-06.1 du 21 novembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot 6 366 508 du Cadastre du Québec (81, rue Paul-Albert), une dérogation mineure au Règlement 1418 de zonage afin de PERMETTRE, pour la galerie située en cour avant du bâtiment principal, une distance de 1,25 mètre avec une ligne de terrain, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, la distance minimale entre une galerie et une ligne de terrain est fixée à 1,5 mètre.

QUE le Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉROGATION MINEURE 2023-12-632 DEMANDE 2023-00138

AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE (MARGE

AVANT)

1009, RUE DE LA MAIRIE

(LOT 5 003 187) ARÉNA DE BLAINVILLE

ATTENDU les dispositions du Règlement 1422 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation 23-11-06.2 du 21 novembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Marie-Claude Collin qu'il soit accordé au lot **5 003 187** du Cadastre du Québec *(1009, rue de la Mairie – Aréna de Blainville)*, une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE**, **pour le bâtiment principal**, **une marge avant de 5,5 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone P-583, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant minimale de 12 mètres est prescrite.

QUE le Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... OPÉRATION CADASTRALE 2023-12-633 DEMANDE 2023-00019

LOTS PROJETÉS 6 606 895 ET 6 606 896

(35, RUE DE L'ARDENNAIS)

CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots 6 606 895 et 6 606 896 du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie du lot projeté **6 606 896** à être mis en valeur et pouvant faire l'objet d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels équivaut à 3 242,9 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE:

PIIA - 2023-00109

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 606 895 et 6 606 896** du Cadastre du Québec préparé par François Danis, arpenteur-géomètre, daté du 7 novembre 2023, minute 5722, dossier 2416-134, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot mis en valeur, soit le lot **6 606 896**, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05.810.10.000 (Fonds des parcs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION 2023-12-634 ARCHITECTURALE – DEMANDES 2023-00132,

ARCHITECTURALE - DEMANDES 2023-00132, 2023-00133, 2023-00134, 2023-00135, 2023-00136, 2023-00137, 2023-00130, 2023-00109,

2023-00125, 2023-00128

ET 2023-00140

ATTENDU les recommandations du 21 novembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

p. sjete samante :	
PIIA - 2023-00132	10, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-11-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA - 2023-00133	12, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-11-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA - 2023-00134	120, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-11-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA - 2023-00135	122, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-11-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA - 2023-00136	140, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-11-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA - 2023-00137	142, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-11-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA - 2023-00130	16-26, rue de Bernay Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-11-05.7 et plans (Annexe G)

621-629, boulevard du Curé-Labelle Remplacement d'une enseigne communautaire détachée Recommandation C.C.U. 23-11-05.8 et plans (Annexe H) PIIA - 2023-00125 1356, boulevard du Curé-Labelle, suite 236

BAR LA STATION

Nouvelle enseigne murale

Recommandation C.C.U. 23-11-05.9 et plans (Annexe I)

PIIA - 2023-00128 28, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest, local 215

CLINIQUE SOMNOS Nouvelle enseigne murale

Recommandation C.C.U. 23-11-05.10 et plans (Annexe J)

PIIA - 2023-00140 803, boulevard du Curé-Labelle

> Modification d'une enseigne communautaire détachée Recommandation C.C.U. 23-11-05.11 et plans (Annexe K)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets 2023-00132, 2023-00134, 2023-00135, 2023-00136, 2023-00137, 2023-00130, 2023-00109, 2023-00125, 2023-00128 et 2023-00140 sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme Annexes « A à K » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PROJET INTÉGRÉ 2023-12-635 **DEMANDE PI 2023-00129**

NOUVELLES CONSTRUCTIONS

HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES

RUE DE BELLEVUE

CONSIDÉRANT QUE le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de six bâtiments multifamiliaux de trois étages et quinze logements, correspond aux objectifs et critères du Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation 23-11-04.1 du 21 novembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande PI 2023-00129 pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... **CONFIRMATION D'EMBAUCHE** CHEF DE SECTION – GÉOMATIQUE SERVICE DU GÉNIE 2023-12-636

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de M. Marc-Olivier Ethier au poste-cadre de « Chef de section – géomatique » au Service du génie, à compter du 15 janvier 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

RÉSOLUTION... 2023-12-637

CONFIRMATION D'EMBAUCHE HOMME D'ENTRETIEN - ÉLECTRICIEN SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de confirmer l'embauche de *M. Samuel Belzile* au poste permanent d'« *Homme d'entretien - électricien* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 27 novembre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... CONFIRMATION D'EMBAUCHE 2023-12-638 POLICIER TEMPORAIRE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de *Mme Britanie Caron* au poste de « *Policier temporaire* » au Service de police, à compter du 18 décembre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa formation à l'École nationale de police du Québec et de sa période de probation. Ce poste est accrédité par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES

2023-12-639 ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR

LA PÉRIODE DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du <u>16 octobre au 15 novembre 2023</u> et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... NOMINATION D'UN POLICIER AUXILIAIRE

2023-12-640

ATTENDU QUE la permanence d'un policier temporaire est recommandée;

ATTENDU les dispositions de la Convention collective des policiers et policières de Blainville.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de nommer *M. Thomas Foisy* à titre de *policier auxiliaire permanent*, et ce, rétroactivement au 22 octobre 2023.

RÉSOLUTION... 2023-12-641 ACCEPTATION DE SOUMISSION

DOSSIER SA2023-090 P

ACQUISITION D'UN TRACTEUR ARTICULÉ

AVEC ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BRANDT TRACTOR LTÉE** pour l'acquisition d'un tracteur articulé de marque John Deere, modèle 344P, avec équipements, au montant de *319 055,63 \$ taxes incluses*, et de retenir l'option de rachat du tracteur chargeur de marque John Deere, modèle 344J, année 2009, avec équipements, au montant de *47 427,19 \$ taxes incluses*, pour une dépense totale de *271 628,44 \$ taxes incluses*, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement *1652*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1661-1 2023-12-642

ATTENDU QU'en date du 14 novembre 2023, le *Projet de Règlement 1661-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE ce règlement a pour but de remplacer le numéro du règlement de façon à ce qu'il s'intitule *Règlement 1682 interdisant la distribution de certains articles à usage unique;*

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'approuver le *Règlement 1661-1 modifiant le Règlement 1661 interdisant la distribution de certains articles à usage unique.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1679 2023-12-643

ATTENDU QU'en date du 14 novembre 2023, le *Projet de Règlement 1679* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le Règlement 1679 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – RÈGLEMENT 1683 2023-12-644

ATTENDU QU'en date du 14 novembre 2023, le *Projet de Règlement 1683* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'approuver le *Règlement 1683 concernant la distribution d'imprimés publicitaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS 2023-12-645 PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt, pour chacun des membres du conseil, d'une **Déclaration** <u>mise à jour</u> de ses intérêts pécuniaires, et ce, conformément à <u>l'article 358</u> de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS RELATIVES
2023-12-646 À UN AVANTAGE REÇU PAR UN ÉLU POUR LA PÉRIODE DU 15
DÉCEMBRE 2021 AU 12 DÉCEMBRE 2023 INCLUSIVEMENT

ATTENDU QUE <u>l'article 13</u> du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Blainville faisant partie intégrante du *Règlement 1516 concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Blainville,* avant son remplacement par le Règlement 1649, obligeait tout membre du conseil à déposer auprès du greffier une déclaration relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu dont la valeur excède *vingt-cinq dollars (25 \$)*;

ATTENDU QUE <u>l'article 15</u> du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Blainville faisant partie intégrante du *Règlement 1649 concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Blainville* oblige tout membre du conseil à déposer auprès du greffier une déclaration relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu dont la valeur excède *vingt-cinq dollars (25 \$)*;

ATTENDU QUE le greffier tient en vertu de ces articles un registre public de ces déclarations et qu'il doit, suivant <u>l'article 6</u> de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*, déposer annuellement, lors de la dernière séance ordinaire du conseil de décembre, un extrait du registre contenant les déclarations faites au cours de la dernière année.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt des extraits du *Registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu* qui ont été faites par un membre du conseil de la Ville de Blainville pour la période du <u>15 décembre 2021 au</u> <u>12 décembre 2023 inclusivement</u>.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... INDEXATION DES GRILLES SALARIALES 2023-12-647 DES EMPLOYÉS-CADRES POUR

LES ANNÉES 2024 À 2029 INCLUSIVEMENT

ATTENDU QUE l'augmentation salariale des employés-cadres doit être entérinée par le conseil de ville;

ATTENDU QUE, par souci d'équité, l'indexation des grilles salariales des employés-cadres devrait être ajustée selon les paramètres octroyés aux groupes syndiqués cols bleus et cols blancs.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'octroyer les mêmes indexations de salaire aux employés-cadres que celles accordées aux employés syndiqués, cols bleus et cols blancs pour les années 2024 à 2029 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... OCTROI DE SUBVENTIONS 2023-12-648 ET AIDES FINANCIÈRES

Afin de se conformer à l'article 361 de la Loi sur les élections et le référendum dans les municipalités, Monsieur Francis Allaire divulgue la nature générale de l'intérêt pécuniaire particulier qu'il a en regard de ce point à l'ordre du jour avant le début des délibérations et il s'abstient de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote et de voter.

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPUI

2023-12-649 RECONNAISSANCE POUR FINS D'EXEMPTION DE TAXES 1084, RUE

DE LA MAIRIE - AUTISME LAURENTIDES

ATTENDU QUE l'organisme **AUTISME LAURENTIDES** exploite une maison d'aide et d'hébergement au 1084, rue de la Mairie à Blainville (l'Immeuble);

ATTENDU QUE l'organisme **AUTISME LAURENTIDES** détient une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières depuis 2009 pour l'Immeuble;

ATTENDU QUE l'organisme **AUTISME LAURENTIDES** a effectué un agrandissement considérable de l'Immeuble, de telle sorte qu'une nouvelle demande de reconnaissance devait être déposée à la *Commission municipale du Québec (CMQ)*;

ATTENDU QUE la *CMQ* a transmis à la Ville de Blainville, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une copie de la demande de l'organisme **AUTISME LAURENTIDES** afin de connaître son opinion sur celle-ci.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'appuyer la demande de reconnaissance déposée par l'organisme **AUTISME LAURENTIDES** en date du 18 octobre 2023 à la *Commission municipale du Québec (CMQ)* aux fins d'exempter de toutes taxes foncières l'Immeuble situé au 1084, rue de la Mairie à Blainville.

RÉSOLUTION... DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 1608 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt, par la directrice générale, du rapport annuel sur l'application du *Règlement 1608 sur la gestion contractuelle*, lequel couvre la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, et ce, conformément au Règlement et à la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PROCUREURS SUBSTITUTS À LA COUR MUNICIPALE 2023-12-651

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de nommer les firmes suivantes à titre de procureurs substituts de la Cour municipale :

- DHC AVOCATS:
- TRIVIUM AVOCATS;
- THERRIEN LAVOIE AVOCATS;
- LÉTOURNEAU THERRIEN AVOCATS;
- KARINE HERERRA NADON, AVOCATE;

QUE le directeur des Services juridiques ou la greffière de la Cour municipale soient autorisés à faire appel à ces firmes en cas de nécessité, en fonction de la disponibilité de leurs ressources;

QUE les résolutions 2020-09-460 et 2021-07-399 soient rescindées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – BUDGET 2024

2023-12-652 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE

ATTENDU QUE la *Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville* a dressé son budget pour l'exercice financier 2024;

ATTENDU les dispositions de <u>l'article 468.34</u> de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Nicole Ruel d'adopter le Budget 2024 de la *Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville* au montant de *4 297 623* \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES 2023-12-653 DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de <u>novembre 2023</u> en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

RÉSOLUTION... 2023-12-654 ACCEPTATION DE PROPOSITION SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS

DE GESTION MUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la proposition de la firme **PG SOLUTIONS INC.** pour le soutien des applications de gestion municipale pour l'année 2024, au montant total de **299 977,82 \$ taxes incluses**, d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.133.00.415* et d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2023-12-655 ACCEPTATION DE PROPOSITION SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS DE GESTION POLICIÈRE ET INCENDIE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la proposition de la firme **EMERGENSYS SOLUTIONS INC.** pour le soutien des applications de gestion policière et incendie pour l'année 2024, au montant total de *133 337,17 \$ taxes incluses*, d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.133.00.415* et d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2023-12-656 ACCEPTATION DE PROPOSITION RÉPARATION DE LA SURFACEUSE DE L'ARÉNA

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **ROBERT BOILEAU INC.** pour la réparation de la surfaceuse de l'Aréna, au montant de *57 502,60 \$ taxes incluses*, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.750.00.523*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2023-12-657 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

- VOLET 3 - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES

EMBRANCHEMENTS

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser la directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire ou son représentant à faire une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements, en fonction des dépenses déclarées par la municipalité pour l'entretien du réseau cyclable pour la saison estivale 2023.

RÉSOLUTION... TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS ACCUMULÉ 2023-12-658 POUR LA TENUE DU FORUM DES AÎNÉS 2023

TOOK EA TENDE DO TOROM DEGAMES 20.

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser le transfert d'un montant de **13 989,29 \$** du surplus accumulé vers le poste budgétaire 02.748.00.693 pour la tenue du Forum des aînés 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... ACCEPTATION DE PROPOSITION

2023-12-659 ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF DE MARQUE ET MODÈLE KIA

CARNAVAL EX OU LX FWD 8 PASSAGERS

ANNÉE 2024

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la proposition de la compagnie **AUTOMOBILES BOISVERT INC. (BOISVERT KIA)** pour l'acquisition d'un véhicule neuf de marque et modèle Kia Carnaval EX ou LX FWD 8 passagers, année 2024, au montant de *52 253,25 \$ taxes incluses*, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... ACCEPTATION DE PROPOSITION 2023-12-660 RÉPARATION DE PLUSIEURS ABRIBUS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **MANUFACTURIER SHELTEC INC.** pour la réparation de plusieurs abribus, au montant de **35 245,60 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier une somme de 7 674,59 \$ à même le poste budgétaire **02.746.00.539** et à emprunter la somme de 27 571,01 \$ à même le fonds de roulement pour une période de **36 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE 2023-12-661 MAÎTRE CASTOR INC.

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture numéro 2323 de **MAÎTRE CASTOR INC.**, au montant de **22 995,00 \$ taxes incluses**, pour des travaux d'essouchage en lien avec la plantation d'arbres, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *05.145.10.000 (fonds des arbres)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... REJET D'UNE SOUMISSION 2023-12-662 DOSSIER SA2023-021 P

ATTENDU QUE la *Division de l'approvisionnement* a lancé la demande de soumissions publiques **SA2023-021 P** pour l'acquisition de deux camions dix roues neufs, équipés de benne basculante et d'équipement de déneigement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE la soumission présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SA2023-021 P** pour l'acquisition de deux camions dix roues neufs, équipés de benne basculante et d'équipement de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

2023-12-663 DOSSIER SA2023-004 P

NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUES, DE COURS D'ÉCOLES, DE PARCS ET DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-03-145** adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'école et de stationnements municipaux pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'école et de stationnements municipaux <u>pour l'année 2024</u>, au montant de **72 391,14 \$** *taxes incluses*, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.415.00.521*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

2023-12-664 DOSSIER SA2023-010 P ENTRETIEN HORTICOLE

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-03-149** adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAYSAGILE INC. (FRONTIÈRE JARDINS)** pour l'entretien horticole pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler le contrat de la compagnie **PAYSAGILE INC.** (**FRONTIÈRES JARDINS**) pour l'entretien horticole <u>pour l'année</u> <u>2024</u>, au montant de **225 619,93 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.746.00.541**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

2023-12-665 DOSSIER SA2023-029

COUPE LONGITUDINALE DE BORDURES DE BÉTON

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-04-223** adoptée le 18 avril 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. S.C.C.** pour la coupe longitudinale de bordures de béton pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. S.C.C.** pour la coupe longitudinale de bordures de béton <u>pour l'année 2024</u>, au montant de **15 850,22 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... AUTORISATION DE SIGNATURE 2023-12-666 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE

DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

43^E AVENUE – NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION

DOSSIER 7210-2023-045

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite installer de nouveaux feux de circulation sur le boulevard du Curé-Labelle;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'implantation de feux de circulation au niveau de la 43^e Avenue, entre les feux existants du boulevard de la Seigneurie et ceux de la 34^e Avenue;

ATTENDU QU'une partie importante des travaux se situe dans l'emprise du boulevard du Curé-Labelle, sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à réaliser elle-même tous les travaux;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à payer la totalité des coûts de réalisation du projet;

ATTENDU QU'une entente de collaboration doit être conclue entre la Ville et le Ministère.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Serge Paquette :

D'AUTORISER la signature d'une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de l'implantation de nouveaux feux de circulation sur la 43^e Avenue.

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à assumer l'ensemble des coûts des activités de conception et de réalisation du projet.

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2023-12-667 PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES, SENTIERS CYCLABLES ET MESURES DE MODÉRATION

DOSSIER 7210-2024-001

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE le projet de construction de deux intersections surélevées sur la rue Notre-Dame (rues Alençon et Paul-Mainguy), de même que de l'aménagement de la traverse piétonne sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse (montée Oudart) sont estimés à 300 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée est de 150 000 \$, équivalent à 50 % de la valeur des travaux admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'autoriser le directeur du Service du Génie ou son représentant à présenter pour et au nom de la Ville une demande d'aide financière pour la construction de deux intersections surélevées sur la rue Notre-Dame (rues Alençon et Paul-Mainguy) et pour l'aménagement de la traverse piétonne sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse (montée Oudart) dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*.

QUE la Ville de Blainville confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS 2023-12-668 À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même le poste budgétaire 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... MODIFICATION À LA STRUCTURE
2023-12-669 DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Abolition du poste de « Directeur adjoint, secteur culturel » actuellement vacant;
- Modification du titre du poste de « Directeur adjoint, secteurs programmation, plateaux, vie associative et communautaire », occupé par M Daniel Bellemare, pour « Directeur adjoint »;
- Création du poste-cadre de « Chef de division Culture, événements et logistique » et nomination de Mme Catherine Fontaine à ce poste à compter du 15 janvier 2024;
- Abolition du poste de « Chef de section, secteur culturel », à compter du 15 janvier 2024;
- Modification du titre du poste de « Régisseuse », occupé par Mme Karine Grenier, pour « Régisseuse – Jeunesse »;
- Création du poste-cadre de « Régisseuse Programmation et événements » et nomination de Mme Sarah Robineau à ce poste, avec sous sa responsabilité les postes d'« Agent à la programmation » et de « Responsable en loisirs », à compter du 15 janvier 2024;
- Abolition d'un poste de « Responsable en loisirs », à compter du 15 janvier 2024;

• Création du poste de « Régisseur - Aréna ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTREPRENEURIAT 2023-12-670 OCTROI DE SUBVENTION ET PRÊT SPORTS AUX PUCES BLAINVILLE

ATTENDU le Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat créé par la Ville de Blainville;

ATTENDU le mandat confié à la **Municipalité** régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC) pour la gestion du Programme, l'analyse des demandes d'aide présentées et le dépôt au conseil des recommandations qui méritent une subvention ou un prêt;

ATTENDU le dépôt auprès du conseil du rapport du comité formé par la **MRC** pour l'analyse de la demande d'aide recommandant l'octroi d'un prêt et d'une subvention à l'entrepreneur Nicolas Fecteau pour l'acquisition d'une partie du capital-actions de l'entreprise suivante, située sur le territoire de Blainville, savoir : **SPORTS AUX PUCES BLAINVILLE**;

ATTENDU le certificat de la trésorière confirmant la disponibilité des fonds requis aux fins de la présente résolution:

ATTENDU la compétence accordée à la Ville en vertu de l'<u>article 92.1</u> de la *Loi sur les compétences municipales*.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accorder, dans le cadre du **Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat** de la Ville de Blainville, l'aide financière suivante à l'entrepreneur Nicolas Fecteau :

 Une subvention de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) et un prêt de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$) sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2026.

QUE le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le document attestant du prêt à l'entrepreneur Nicolas Fecteau.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette somme le *surplus* accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

	GREFFIER
	(S) Patrick St-Amour
	MAIRESSE
	(S) Liza Poulin
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Il est proposé par Monsieur Patrick Ma levée à 20 h 50.	rineau et appuyé par Madame Michèle Murray que la séance soit
2023-12-671 ———	

RÉSOLUTION... CLÔTURE DE LA SÉANCE